

DECISION

Numéro de la réclamation/demande: 14

Réouverture par le jury

Epreuve: Championnat de France Espoirs Glisse Course n° :': 2

Date de l'instruction: 20/08/2019

PARTIES ET TEMOINS

Réclamant: Jury

Réclamé: SL 15.5 - FRA 1127 - Marine CAILLOCE

RECEVABILITE

Objections au jury: Non

Dans le temps limite: Dans le temps limite

Incident identifié: Oui

Appel correct: Protest hélé

Pavillon rouge arboré: Oui

DECISION: Réclamation recevable

PROCEDURAL MATTERS

Le jury a réouvert l'instruction de la réparation consécutive au cas n°9 car la réparation n'était pas en adéquation avec la politique du jury.

FAITS ETABLIS

Comme dans le cas 9

Schéma: Croquis non validé

CONCLUSIONS ET REGLES APPLICABLES

Comme dans le cas 9

DECISION

Date et heure: 20/08/2019 12:45 CEST'

Pas de pénalité supplémentaire pour 1158.

Réparation accordée à FRA 1127 pour la course 2 : Moyenne des courses du lundi au mercredi, mais pas pire que sa place d'arrivée dans la course 2

JURY

Présidée par: Baptiste Verniest (FRA)

Membres du jury: Laurent Remy (FRA)

Imprimé: 20 août
13h20